

L'assainissement

Du robinet à la Sarthe, Le Mans Métropole collecte et épure les eaux usées de l'agglomération, entretient le réseau d'égouts et veille à la conformité des rejets en rivière. Il est aussi chargé de contrôler les systèmes d'assainissement autonomes chez les particuliers.

Page modifiée le mercredi 15 janvier 2025 • Données Ville du Mans

Branchement



© Adobe Stock

Votre habitation et tous vos appareils électroménagers, y compris un lave-linge installé dans le garage par exemple, **doivent être raccordés** au réseau d'eaux usées.

La procédure pour obtenir un branchement d'assainissement se déroule entre trois étapes.

1. Nous vous invitons à télécharger le formulaire de demande.
2. Une fois ce formulaire rempli, vous l'apportez à notre accueil où nous enregistrons votre demande.
3. Vous recevez par la suite notre devis.

Assainissement non collectif



© Ville du Mans

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Contexte

Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent **traiter elles-mêmes leurs eaux usées** avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Selon une estimation, 10650 habitations étaient dotées d'un assainissement non collectif sur le territoire de Le Mans Métropole en 2019. Dans 82,9 % des cas, ces dispositifs étaient conformes.

Contrôle

Vous avez la possibilité de faire contrôler la conformité de votre installation d'assainissement non collectif pour vous assurer que votre dispositif est correctement dimensionné et qu'il **préserve l'environnement** et la santé de tous.

Adressez-vous au Service public d'assainissement non collectif (Spanc). Il vous délivrera un **certificat de conformité** de votre installation si tout est correct.

Tarifs

Le Spanc pratique les tarifs suivants pour chaque unité d'assainissement non collectif contrôlée.

Cadre du contrôle	Montant
Diagnostic de vente	166 €
Conception et exécution	166 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	145 €

Refoulement d'eaux usées



© Ville du Mans

Nous procédons périodiquement au nettoyage préventif du réseau d'assainissement afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Lors de ces interventions, si votre installation sanitaire n'est pas conforme à la réglementation, vous pourrez constater des refoulements ou des projections de la garde d'eau des toilettes, du siphon de douche ou des siphons de sol, ainsi que l'apparition de mauvaises odeurs.

Pour éviter de tels désagréments, il convient de vérifier ou faire vérifier par un professionnel la **conformité de votre installation**.



TÉLÉCHARGER : LA LETTRE D'INFORMATION
(pdf, 266 ko)

Odeurs

Vous pouvez nous demander d'intervenir pour des problèmes d'odeurs, de mauvaise évacuation et de remontées d'eau. Vous trouverez nos coordonnées en bas de page.

L'absence de colonne de décompression ou sa non-conformité et un manque d'eau dans le siphon suffisent à provoquer de mauvaises odeurs dans votre habitation. Pensez à vérifier ces points.

PLUS LOIN

Le week-end – face à un cas d'urgence, vous pouvez joindre notre équipe d'astreinte au 02 43 47 46 79.

Restrictions

Le règlement **interdit le déversement de produits dangereux** dans les réseaux d'assainissement.

- Les hydrocarbures, dont les huiles de vidange,
- les acides,
- les cyanures,
- les substances toxiques,

- les substances inflammables,
- les médicaments.

Les égouts ne sont pas des vide-ordures. Les produits dangereux sont à déposer en déchèterie ou à la Toxinette.

Pollution

La cellule antipollution surveille et contrôle les rejets dans les réseaux d'assainissement pour prévenir les risques.

Une pollution peut être stoppée sans dommage si l'alerte est donnée rapidement.

1,64
euro

C'est le tarif TTC du mètre cube d'assainissement en 2025.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
(pdf, 4 Mo)

Lingettes

MÊME BIODÉGRADABLES PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !



AYEZ LE BON RÉFLEXE,
JETEZ VOS LINGETTES À LA POUBELLE !



© Le Mans Métropole

Ne jetez jamais vos lingettes, même biodégradables, dans les toilettes. Elles **bouchent les canalisations** et empêchent les pompes de refoulement de fonctionner.

L'accumulation des lingettes dans le réseau d'assainissement et dans les stations d'épuration multiplie les interventions sur le matériel. Ceci augmente le coût de fonctionnement et d'exploitation des installations, avec une **incidence sur la facture des usagers**.



TÉLÉCHARGER : L'AVERTISSEMENT SUR LES LINGETTES
(pdf, 93 ko)

Entretien



Une nouvelle paroi intérieure est insérée dans les conduites endommagées.
© Le Mans Métropole

Pour les réparations ponctuelles des réseaux d'assainissement, nous recourons à la **technique du chemisage**. Simple, rapide à mettre en œuvre et peu onéreux, ce procédé assure la consolidation durable des faiblesses mécaniques des canalisations.

Le chemisage évite d'avoir à creuser la chaussée. L'intervention qui permet de rendre à nouveau étanches les réseaux endommagés est réalisée directement **par l'intérieur des conduites**.

Année	Part des travaux réalisée en chemisage
2013	39 %
2014	54 %
2015	76 %
2016	70 %
2017	65 %
2018	87 %
2019	73 %